

Ensemble,
imaginons notre ville

PLU DE PLAISIR

PLAN LOCAL D'URBANISME



www.

SQY.FR/PLU-PLAISIR

La concertation et son calendrier
Les temps forts et les rendez-vous à noter

PLU QU'EST CE QUE C'EST ?



Le PLU est un document guide qui définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il constitue un outil au service du développement du territoire communal.

En conséquence, il fixe les règles générales d'occupation et d'utilisation du sol sur le territoire considéré et répond aux questions du quotidien : où, quoi et comment peut-on construire ? Elles sont traduites sous la forme de dessins et de règles et s'appliquent aux demandes de permis de construire. C'est donc un document réglementaire d'urbanisme avec une portée juridique générale.



Le PLU regroupe de nombreux documents, plans, textes, cartographies... Il sert à :

- Préciser le **droit des sols** : ce qu'il est possible de construire ou non selon les secteurs du territoire.
- Permettre un **outil de négociation** auprès des partenaires privés, en fixant des objectifs et des moyens pour les atteindre
- Il fixe un cadre de **cohérence** des différentes **actions d'aménagement** et des **politiques publiques** : plan local de déplacement, plan local de l'habitat, politique de la ville, développement économique, espaces verts...

Deux démarches sont essentielles dans l'élaboration d'un PLU :

1. Une **vision globale** du développement de la commune : quelle ville veut-on avoir demain ?
2. Un regard réaliste visant à vérifier ce qui est réalisable à partir d'un **diagnostic multicritères du territoire**. Le PLU peut ainsi définir les **orientations générales** d'aménagement et d'urbanisme.

**PLAISIR
EN
CHIFFRES**

3 710
séniors
de 65 ans et +

2 135
entreprises
et **3 900**
salarié

6
zones
d'activités
industrielles

6
centres
commerciaux

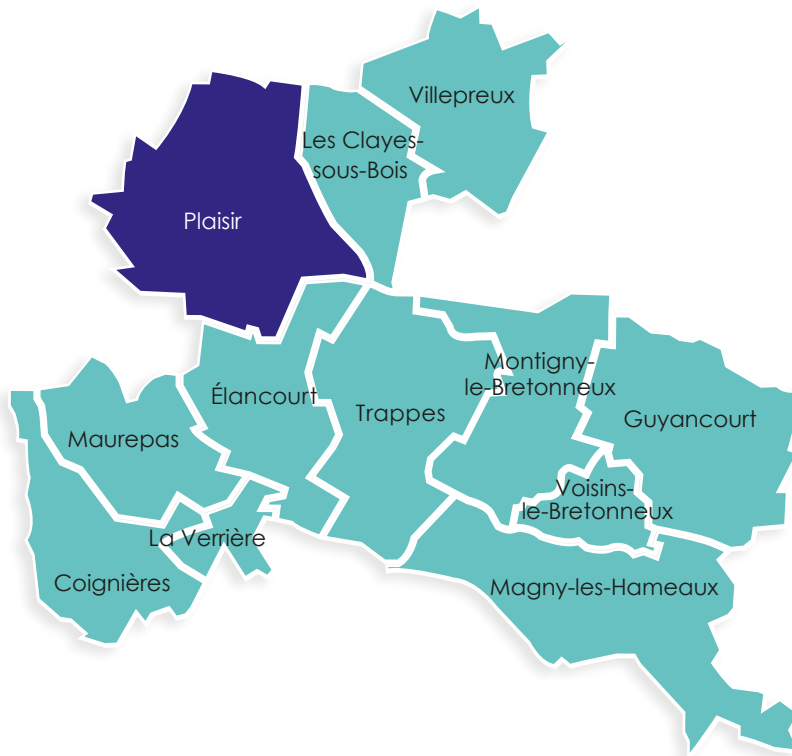
SQY & PLAISIR :

UNE DÉMARCHE ASSOCIÉE



En tant que commune membre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Plaisir participe à ses équilibres et son rayonnement. Les évolutions de la ville sont donc essentielles pour le projet de territoire « SQY Demain ».

La communauté d'agglomération est compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme et s'associe aux élus de la commune pour mettre en œuvre la révision du PLU et la concertation avec la population.



Saint-Quentin-en-Yvelines est en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle a donc été sollicitée par la Commune de Plaisir pour engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de cette démarche, les élus et les services de la Commune sont pleinement acteurs des réflexions sur l'évolution du territoire municipal. Ils sont ainsi étroitement associés aux diverses réunions de travail et animent les temps de concertation avec la population.

Cette étroite association entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Plaisir vise également à valoriser l'identité plaisiroise et ses spécificités, notamment en matière de patrimoine architectural et paysager mais également en termes d'attractivité économique. En tant que commune membre de l'Agglomération, Plaisir participe à ses équilibres et son rayonnement. Les évolutions de la ville sont donc essentielles pour le projet de territoire de l'agglomération »

PLAISIR EN CHIFFRES

900
places au
Théâtre
Espace Coluche

1
salle de concert
dédiée aux
musiques
actuelles

4
gymnases
et
5 stades

1
tennis club
1
golf
1
boulodrome

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

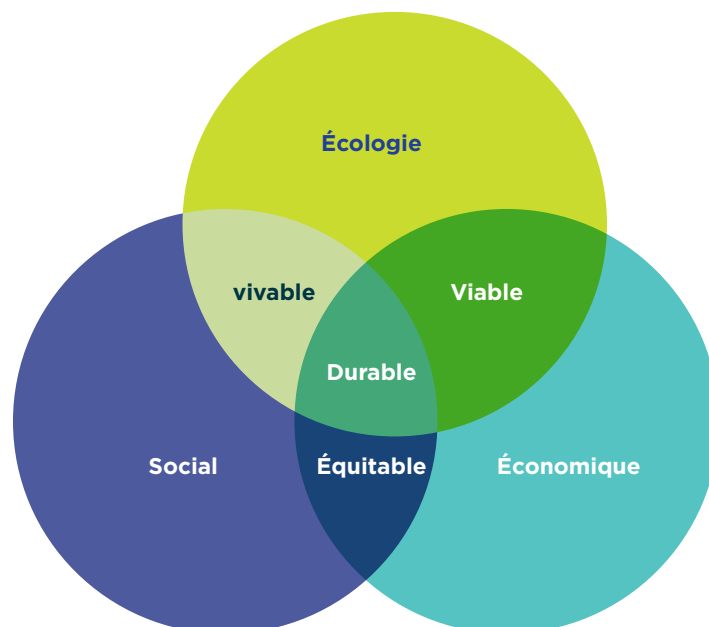


UN SOCLE COMMUN : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins »

Commission Brundtland

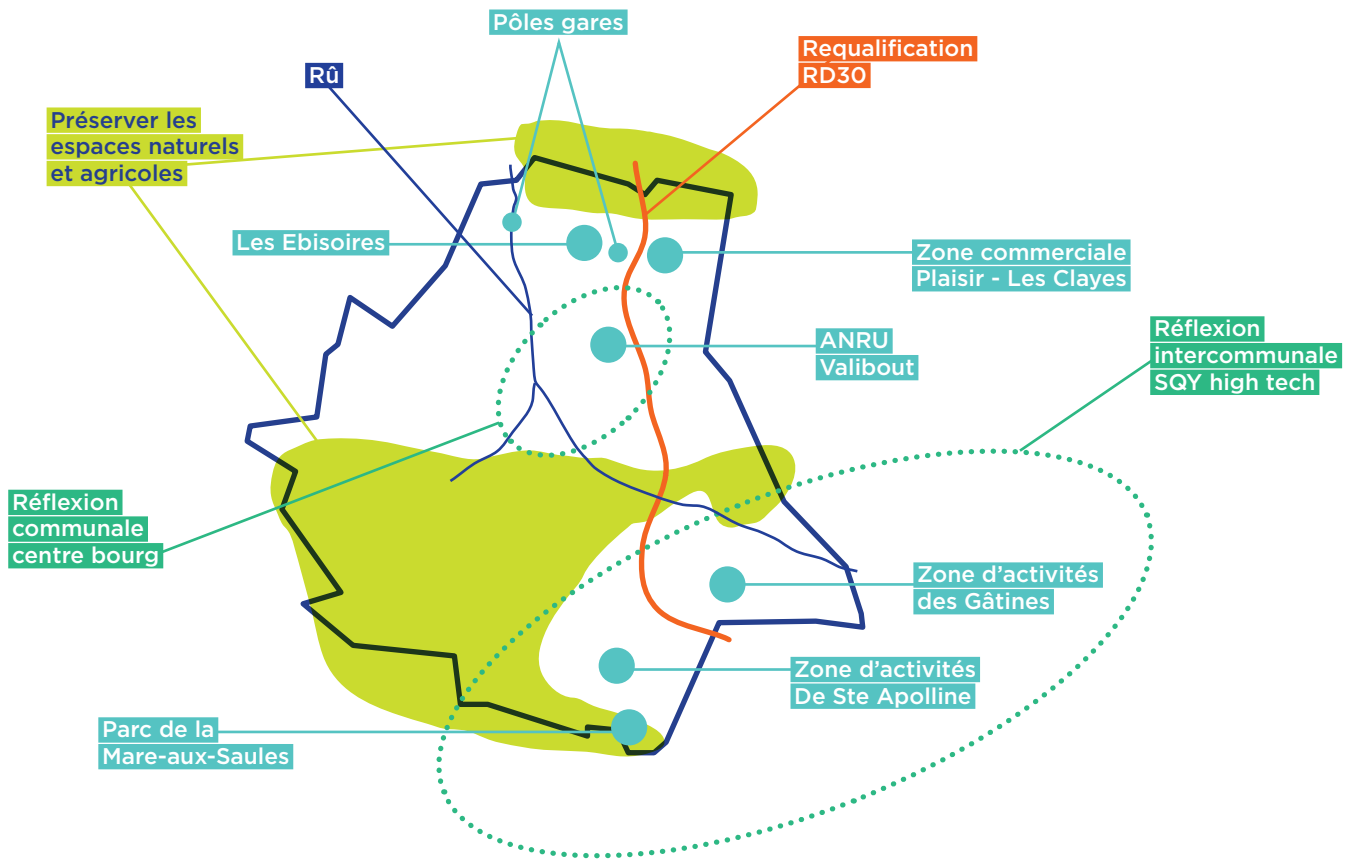


UN NOUVEAU PLU POUR PLAISIR ?

POURQUOI ???



Études urbaines en cours qui remettent en cause les orientations du PLU antérieur



L'évolution du contexte réglementaire et législatif

Trois schémas régionaux ont été approuvés avec lesquels le PLU doit être compatible : le Schéma de Cohérence Écologique de la Région Île-de-France, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, le Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France. De nouvelles lois ont aussi une incidence sur les contenus des PLU

et leur élaboration, notamment la loi « ALUR » et la loi « Grenelle II ». Le décret sur la modernisation du règlement du PLU, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, permet quant à lui une clarification des documents, une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité des règles d'urbanisme.

PLAISIR
EN
CHIFFRES

1 765
hectares

31 680
habitants

8 880
jeunes de
- de 19 ans

LA CONCERTATION

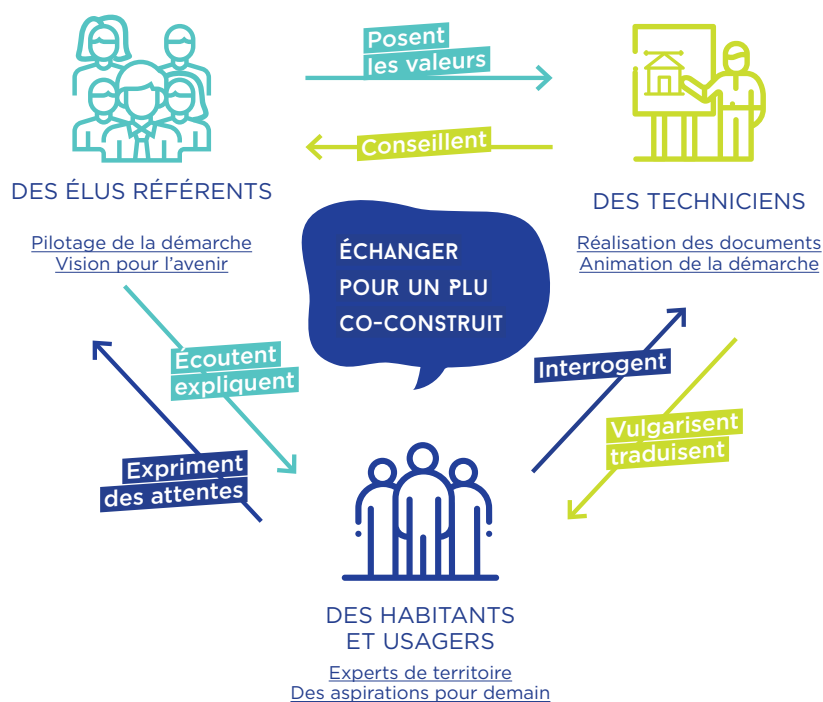


Plaisiroises, Plaisirois, prenez la parole ! Les habitants, usagers, salariés, commerçants, de la ville sont associés à cette démarche de révision du PLU pour imaginer leur ville de demain. Durant la concertation, ils pourront participer à la redéfinition des grands principes d'aménagement de Plaisir pour les dix prochaines années.

Vos connaissances et vos usages de la commune, vos avis et vos suggestions sont fondamentales à l'élaboration du PLU de Plaisir. Votre vision du territoire d'aujourd'hui et vos attentes pour l'avenir permettront de dessiner ensemble le Plaisir de demain.

Comment participer ?

- Suivez l'actualité dans les magazines de la ville, de SQY, et en ligne sur sqy.fr/plu-plaisir
- Déposez vos observations dans l'urne mise à disposition à la mairie annexe de Plaisir
- Participez aux réunions, balades et ateliers qui seront organisés
- Posez vos questions ou faites part de vos avis et remarques par courrier ou par courriel à revisionplu.plaisir@sqy.fr



PLAISIR EN CHIFFRES

3 840
écoliers

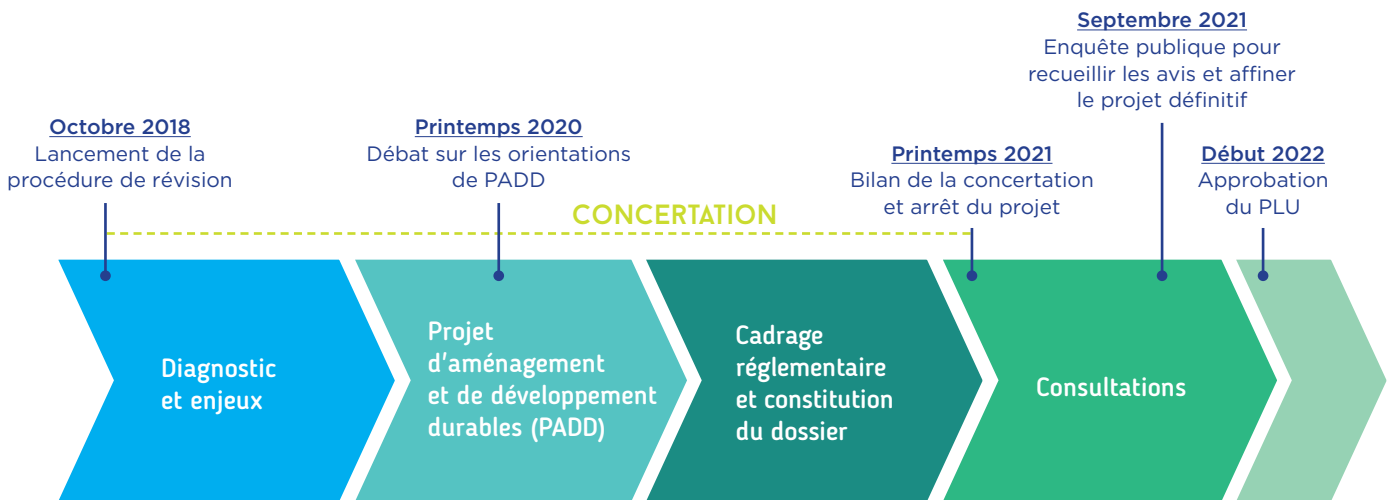
15
écoles
maternelles

13
écoles
primaires

2
collèges

1
lycée

L'ÉLABORATION DU PLU DE PLAISIR



Diagnostic et enjeux

Connaître et comprendre le territoire, dégager les principaux enjeux d'urbanisme
C'est le travail des techniciens de agglomération, en concertation avec la population et les usagers qui apportent leur vécu et leurs connaissances

PADD

Élaboration des objectifs d'aménagement
c'est la mission des élus en concertation avec tous les publics (riverains, usagers, entreprises...)

OAP et règlement

Le cadrage réglementaire comprend l'OAP, le zonage et le règlement. Le dossier complet comprend le rapport de présentation, les servitudes d'utilité publique et toutes les informations qui ont une incidence sur la construction.
c'est le rôle des services de SQY et de la commune

Consultations

SQY transmet pour consultation le projet de PLU aux personnes publiques associées puis organise une enquête publique

GLOSSAIRE



PLU

Plan Local d'Urbanisme

PADD

Plan d'Aménagement et de développement durables. C'est la clé de voûte du PLU, il exprime le projet politique en matière d'aménagement

OAP

Orientation d'Aménagement et de Programmation. elles expriment précisément les attentes sur des thématiques ou secteurs particuliers

PPA

Personnes publiques associées. Ce sont toutes les autorités qui sont parties prenantes sur lesquelles le PLU peut avoir une incidence (département, région, Etat, chambres consulaires, territoires environnants...)

Enquête publique

Mise à disposition de l'ensemble du dossier du projet sous l'autorité d'un Commissaire enquêteur

Rapport de présentation

Permet de comprendre le contexte (diagnostic du territoire et de l'environnement) et d'expliquer les choix (justification)

Servitudes d'utilité publique

Règles de sources différentes qui ont des impacts sur les possibilités de construction instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics.



Hôtel de ville de Plaisir
2, rue de la République
78370 Plaisir

Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Hénaff
78192 Trappes